



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 14/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 24 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 06 janvier 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, LASSALLE, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, LATAPIE, MARTIN.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES

à

M. BEUILLE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SEIB-TAUPIN, MM. FERTE et DELON.

ABSENTS : MMES GARBIN, FERTE S.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Cession de la parcelle ZB 471 - Lotissement le Village

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du DOMAINE sur la valeur vénale de la parcelle ZB 471, lotissement le Village en date du 25/02/2019,

Considérant la proposition d'acquisition de la parcelle par les propriétaires limitrophes de cette parcelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De décider la cession totale de la parcelle ZB 471 d'environ 244 m² pour un montant de 7 300.00 €
- De décider que les frais divers (frais de géomètre pour le bornage des parcelles, frais de mise en place des clôtures, frais notariés et autres frais divers) seront à la charge exclusive des acquéreurs,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire, à signer tous documents et actes authentiques afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 14 janvier 2020

Le Maire,



Lysiane MAUREL

